

## **DU CORPS A LA TERRE : LETTRE DES FEMMES AUTOCHTONES AU MONDE CONSTRUITE A L'OCCASION DE LA 4EME MARCHE DES FEMMES AUTOCHTONES**

Nous, femmes autochtones du monde entier, appartenant à différentes nations du Brésil, du Venezuela, de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Panama, du Pérou, du Mexique, du Costa Rica, des Philippines, du Honduras, du Suriname, de la Guyane, du Zimbabwe, du Kenya, des territoires, des maritorios, des écosystèmes, des biomes, des langues, des cultures et des traditions, nous sommes rassemblées pour la IVe Marche des femmes autochtones, au Brésil, et nous nous adressons aux États, aux agences internationales et nationales, aux bailleurs de fonds et à la société civile mondiale pour revendiquer nos droits, Nous nous adressons aux États, aux agences internationales et nationales, aux bailleurs de fonds et à la société civile mondiale pour revendiquer nos droits et notre participation pleine, égale et substantielle aux processus décisionnels de la gouvernance mondiale en matière de justice climatique, ainsi que les avantages et les résultats découlant de ces processus.

Le mouvement, placé sous le slogan "Notre corps, notre territoire, nous sommes les gardiens de la planète pour la guérison de la Terre", s'est déroulé du 2 au 8 août 2025 à Brasilia (DF), la capitale du Brésil. Réunissant 7 000 femmes indigènes du Brésil et du monde entier, les principaux thèmes de cette rencontre étaient l'accueil, l'écoute profonde, le renforcement de la réflexion collective et l'engagement ancestral pour la vie.

Les femmes et les filles autochtones ont toujours fait partie des processus qui ont donné naissance aux accords mondiaux sur le climat et l'environnement, le développement durable, les droits de l'homme et l'égalité des sexes et des races, alimentant par leur savoir, leur lutte et leur sang la construction d'un consensus entre les États qui cherchent à sauvegarder la possibilité d'un avenir commun et partagé sur la planète Terre.

À Rio de Janeiro en 1992, nous avons participé à l'élaboration de l'Agenda 21 des femmes pour l'action et aux activités de Planète Femmes, revendiquant notre participation, notre accès à l'information et notre droit à la terre. Nous avons fait partie intégrante du moment où le monde a adopté les conventions-cadres des Nations unies sur le climat, la biodiversité et la désertification, et avons pris les premières mesures pour consolider un agenda commun autour de la notion de "développement durable", aujourd'hui incarnée par l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Tout au long des années 1990, notre action est restée constante, contribuant à la construction des consensus de base qui ont donné naissance à l'architecture du système international des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et des races.

droits de l'homme et de l'égalité des sexes et des races, en commençant par les conférences de Vienne en 1993, du Caire en 1994, de Pékin en 1995 et de Durban en 2001.

À Pékin en 1995, pour la première fois, nous nous sommes positionnés en tant que mouvement international de femmes indigènes, faisant écho à nos voix dans la Charte des femmes indigènes de Pékin, dénonçant l'inadéquation des accords alors en place pour répondre aux besoins et demandes spécifiques des femmes indigènes. Nous avons dénoncé les impacts du militarisme, de la colonisation, du capitalisme, des actions des entreprises, du racisme et du patriarcat, de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur nos corps-territoires, comprenant que ces questions continuaient d'être ignorées par les États.

Malgré ces efforts, nous, les femmes et les filles indigènes, n'avons pas toujours eu la visibilité, la reconnaissance et la mémoire de nos contributions dans ces processus ; nous n'avons pas non plus vu nos points de vue et nos demandes reflétés dans leurs résultats, alors que nous continuons à être les principales victimes des fléaux associés au racisme, au patriarcat, à la colonisation, au capitalisme, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique.

Dans ce mouvement mondial pour la **IVe Marche des femmes autochtones au Brésil**, nous nous réapproprions notre mémoire collective et demandons, une fois de plus, la reconnaissance urgente de nos voix dans les espaces internationaux : Les voix des peuples traditionnels qui résistent dans les forêts, qui travaillent dans les biomes, les déserts, les montagnes et les îles, et qui se joignent maintenant aux voix urbaines pour dénoncer le fait que l'aggravation de la crise climatique est le produit d'un capitalisme pervers incarné par l'agro-industrie et le néocolonialisme qui détruit les communautés traditionnelles et les formes de production responsables du maintien de l'équilibre de nos forêts et de nos biomes.

**Notre mouvement pour la justice climatique dénonce et prend position contre ce qui suit :**

- Nos territoires continuent d'être violés par les impacts du changement climatique, par les fausses "solutions vertes" et par les projets de transition énergétique sans durabilité et sans notre consentement libre, préalable et éclairé ;
- Les restrictions et les violations des droits territoriaux des peuples autochtones sont une cause structurelle de discrimination et de violence à l'encontre des corps-territoires des filles et des femmes autochtones ;

- La crise climatique et environnementale exacerbe la discrimination sexuelle et raciale à l'encontre des femmes et des filles autochtones, notamment la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle et le féminicide, et détruit les moyens de subsistance, la culture et la spiritualité des femmes autochtones ;
- Nos corps continuent d'être la cible de la violence institutionnelle, du racisme structurel, de la discrimination multiple et de la violence fondée sur le genre ;
- Nos voix continuent d'être réduites au silence ou instrumentalisées sans notre participation réelle ;
- Les femmes et les filles autochtones qui défendent les droits de l'homme, les droits fonciers et environnementaux continuent de faire l'objet d'intimidations, de menaces et de toutes les formes de violence pour avoir revendiqué les droits de leurs communautés et territoires et d'autres femmes et filles autochtones ;
- Notre patrimoine génétique et notre biodiversité, nos semences, nos racines et nos plantes ont été indûment exploités sans notre consentement et disparaissent au milieu de la dégradation de l'environnement et de la prédation des entreprises et des grands conglomérats mondiaux ;
- Nos solutions, nos connaissances, notre science et nos pratiques sont invisibilisées ou appropriées par les politiques publiques et scientifiques sans respect pour nos épistémologies.

**Por ello, recordando la Carta de las Mujeres Indígenas de Pekín y respaldadas en la Declaración y Plataforma de Acción de Pekín, sus revisiones y conclusiones acordadas por la Comisión sobre la Condición Jurídica y Social de la Mujer (CSW), en la Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer (CEDAW) y en las recomendaciones hechas a los Estados parte en los procesos de revisión, en la Recomendación General n.No. 39 du Comité CEDAW, dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), dans la Convention sur les droits de l'enfant (CRC), dans la Déclaration finale du Sommet des peuples (Rio+20), l'Accord d'Escazu, la Convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des défenseurs des droits de l'homme, nous réaffirmons :**

- Que nos existences au sein des territoires sont des solutions vivantes à la crise climatique ;

- Que la reconnaissance sans une participation, un pouvoir et une consultation adéquats n'est pas suffisante ;
- Qu'il est urgent de financer directement et sans intermédiaire les organisations de femmes et de filles autochtones ;
- Que la justice climatique et environnementale est liée à la justice sociale, raciale et de genre, à la justice reproductive et à la protection de nos corps-territoires ;
- Les États doivent reconnaître et garantir nos droits à la terre, à l'eau, aux semences, à la santé, à la culture et à un environnement sain et durable ;
- Que nos filles autochtones doivent également être protégées dans leurs droits et disposer d'espaces sûrs pour leur croissance, leur participation politique et leur protection contre toutes les formes de violence ;
- L'autodétermination et le droit de construire nos propres projets de vie doivent être garantis en tant que politique de l'État ;
- Les systèmes judiciaires, tant étatiques qu'autochtones, doivent garantir un accès effectif et sûr aux femmes et aux filles autochtones, y compris par des mesures culturellement et linguistiquement appropriées, en assurant une réparation complète et en luttant contre l'impunité ;
- Les chefs spirituels des femmes autochtones doivent se voir garantir le droit d'exercer librement leurs croyances, pratiques et traditions, à l'abri de la violence et de l'intimidation de la part d'agents publics ou privés ;
- Les défenseurs des femmes autochtones et nos dirigeantes ont le droit d'être protégées contre la criminalisation, le harcèlement et la violence encouragés par des agents publics et privés.

**Nous appelons tous les Etats, les agences nationales et internationales, les bailleurs de fonds et la société civile mondiale à :**

- Garantir des sièges permanents avec voix et vote pour les femmes autochtones dans les négociations sur le climat, l'environnement et les questions sociales ;
- Renforcer un programme international mené par les femmes autochtones pour le plaidoyer, le suivi et la participation pleine et effective aux processus de prise de décision sur le climat, la biodiversité et les droits de l'homme ;
- Soutenir et financer des plans de vie, des stratégies communautaires et des alliances territoriales fondés sur le bien-vivre, les connaissances traditionnelles et le protagonisme des femmes autochtones ;
- Intégrer des mesures spécifiques pour éliminer la violence sexiste à l'encontre des femmes autochtones, y compris la violence politique, environnementale et spirituelle ;

- Abroger les lois et les pratiques directement ou indirectement discriminatoires à l'égard des femmes autochtones, notamment en matière d'héritage, d'accès à la terre et de pleine capacité juridique ;
- Soutenir les mesures qui renforcent le droit à l'auto-identification, à l'autonomie corporelle et à la justice reproductive, à la diversité sexuelle et de genre au sein des peuples autochtones, en accordant une attention particulière aux femmes autochtones LGBTI+ et aux femmes handicapées ;
- Mettre en place des mécanismes transparents et accessibles pour surveiller, signaler et réparer les violations des droits des femmes autochtones, en respectant leurs langues, leurs cultures et leurs propres formes de justice ;
- soutenir l'intégration des perspectives spécifiques des femmes et des filles autochtones dans le processus d'examen et d'extension du nouveau plan d'action de la CCNUCC sur l'égalité des sexes, en veillant à ce que les activités et les financements soient ciblés sur les femmes et les filles autochtones.

**En outre, nous réaffirmons l'urgence de mesures structurelles et opérationnelles pour garantir l'efficacité de nos demandes :**

- Que la participation des femmes autochtones à la gouvernance territoriale soit décisive, et pas seulement symbolique ou numérique, et qu'elle garantisse un pouvoir réel sur la direction des territoires ;
- Que les pays et les organisations partenaires incluent dans leurs statuts et leurs structures institutionnelles la participation obligatoire des femmes autochtones ;
- Qu'une commission internationale soit créée pour assurer le suivi des accords signés dans des espaces tels que la COP, avec la participation active des femmes autochtones, afin de contrôler les progrès et les impacts et de garantir la transparence ;
- Que les processus de financement soient plus flexibles et adaptés à la réalité des peuples autochtones, en respectant leurs spécificités culturelles, linguistiques et administratives à tous les niveaux (national, local, municipal) ;
- Que le financement soit directement accordé aux communautés et organisations de femmes autochtones, avec un soutien technique et un renforcement des capacités administratives, dans le respect de l'autonomie et des plans de vie élaborés collectivement ;
- Que des fonds spécifiques soient créés pour les femmes autochtones défenseurs, les veuves et les familles victimes de la violence armée, avec un soutien juridique, psychologique et communautaire ;

- Que des mécanismes de protection soient mis en place pour les dirigeantes autochtones, avec une visibilité de la violence qu'elles ont subie et une garantie de sécurité physique, spirituelle et politique ;
- Reconnaître le rôle des femmes autochtones dans la bonne vie, en valorisant leur leadership conformément à leurs propres systèmes de connaissances et cosmovisions ;
- Qu'il y ait un financement exclusif pour les plans de vie des femmes autochtones, avec la protection des connaissances ancestrales et collectives, et l'intégration dans les agendas de biodiversité.

**Renforcer les lignes de travail dirigées par les femmes autochtones, telles que :**

- Des plans d'atténuation des effets sur l'environnement élaborés par et pour les femmes ;
- Souveraineté alimentaire avec le renforcement des chagras et des pratiques agro-écologiques ;
- L'économie des femmes autochtones et l'économie de genre orientée vers les enfants.

Nous sommes ici. Nous sommes vivantes. Nous sommes les gardiennes, les dirigeantes, le présent et l'avenir.

Sans le corps des femmes autochtones, il n'y a pas de territoire ; sans territoire, il n'y a pas de justice climatique : il n'y a pas de justice climatique sans la participation des femmes autochtones.

(Signatures, lieu et date, avec la possibilité d'ajouter les noms des organisations ou collectifs présents)

**DO CORPO A TERRA\* CARTA DAG HULHERES INDIGENA9 AO MUNOO**  
coxs tutaj - iv unRchA DAS MULHERE6 INDIGENA8

**DEL CUERPO A KA TIERRA : cARTA DE LA9 MUJERES IND(GENA8 M MUNDO**  
**CONSTRUIDA EN LA IV MARCNA DE MS MUJERES INDIGENAS**

**DU CORPS A L'OREILLE' LETTRE DES FEMMES INOIGEMES €I T14E MONDE**  
CONSTRUCTEO AU MAACH DE L'INDIGENOUE6 oMEN

Itoma Nom Nom	Povo Indígena Pueblo Indígena Indígena Indigenoua Peepa	Organizas8o organizaci6n organizaiz 'aon	Pate Pala Pays	Assinatura Firma Signature
Yolanda Garcera	Emberó	ANARIE	Panamá	Yolanda Garcera
Sara Omi	Embera	AGCT	PANAMA	Sara Omi
Cynthia Giovana	Sanestua	AIDESGP	PERU	Cynthia Giovana
Cynthia Giovana		AIDESGP	Peru	
ROXANA DÍAZ RAJILLO	YANACUANA	SIAMIR	Bolivia	Roxana Díaz Rajillo
Yanet Pérez	COMAYUCA ROSA TIEP DI	CONAPIP	Panamá	Yanet Pérez
Concepción de la Cruz	Comunidad Indígena de San Juan	CONAPIP	Panamá	Concepción de la Cruz
María Victoria	Comunidad Indígena de San Juan	COMI	Colombia	María Victoria
Priscilla Totca N	Amepitso	OPIC	Colombia	Priscilla Totca N
Analia Arce de Garido	Pueblo Yre / Comunidad N. Nueva	FENAMAS	PERU	Analia Arce de Garido
Franz Coas Tiro		FENAMAS	Perú	Franz Coas Tiro

Ao assine- este documento, autorizo o uso da minha imagem, em caráter definitivo e gratuito, nas fotografias e filmagens realizadas durante o evento. Par le presante, autorizo l'utilisation de mi image, de façon définitive et gratuite, dans les photographies et films réalisés pendant l'événement. En signing this document, I authorize the use of my image, permanently and free of charge, in photographs and videos taken during the event.

**DO CORPO A TERRA : CARTA DA9 MULHERE9 INDIGENAS AO MUNDO**  
coNsTnuloa iv MARCHA DAS MULHEREB INOIGENAS

**DU CORPS A LA TERRE : LETTRE DES8 FEMMES INDIGÈNES8 AU MONDE**  
**CONSTRUIT EN TV f4ARM& OE LA9 MLIJERE9 INOIGENAS**

**DU CORPS À LA TERRE : LETTRE DES FEMMES INOIGÈNES 1'O T1JE WORLO CONSTRUCTED AT THE IV**  
**MARCH OF INOTGENOU6 WOMEN**

Nome Name	Povo Indígena Pueblo Indígena Indigenoua People	Organizaay8o Organizaci6n Organizati6n	Pala Pays	Assinatura Signature
Juanne Torquero N	Bolivia	CHAMIB	BOLIVIA	Juanne Torquero N
Andreia Barros B. Faria	Brazil	Genpox/Unb	Brazil	Andreia Barros B. Faria
Guarara Vieira Barros	Brazil	UNIRIO/GEASUR	Brazil	Guarara Vieira Barros
Lizimeth Barrios	Panamá	C. E. C. A. G. T.	Panamá	Lizimeth Barrios
Candida Dereck	MISKITU/HONDURAS	COMI / AMPB Alianza 61-16	Honduras	Candida Dereck

Ao assinar este documento, autorizo o uso da minha imagem, em caráter definitivo e gratuito, nas fotografias e filmagens realizadas durante o evento. gp (@@) @@@@. gggggg \$ Quo de mi (imagen, de firma definitiva y gratuita, en las fotografías y filmaciones realizadas durante el evento.

By signing this document, I hereby authorize the use of my image, permanently and free of charge, in photographs and videos taken during the event.